

PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA FONDATION ILDYS	APPROUVÉ
--	---

DATE DE LA REUNION : 27 AVRIL 2021 à 14h

FICHE DE PRESENCE

La présidence de cette réunion en visioconférence sur les 3 sites de la Fondation est assurée par Mme Hélène BLAIZE, Directeur Général et M. David COGEN, Directeur Général Délégué à la stratégie.

Assistent à la réunion :

Site de Roscoff

- M. Michel MOGAN, Directeur Général Délégué aux parcours de vie et de santé
- M. Eric ESNAULT, Responsable des Ressources Humaines
- M. Stefano DE BLASIO, Secrétaire du CSE, Elu SUD
- Mme Nicole BIHAN, Elue SUD
- Mme Claire BOURVEN, Elue SUD
- M. Pascal LE PAGE, Elu SUD

Site de Brest

- M. David COGEN, Directeur Général Délégué à la stratégie
- Mme Périne NOBLANC, Elue CGT
- Mme Agnès GRONDIN, Elue CGT
- Mme Christelle SEGALEN, Elue CFE-CGC

Site de Landivisiau

- Mme Hélène BLAIZE, Directeur Général
- Mme Sylvie BODILIS, Elue CGT
- Mme Elen LE GALL, Elue CGT
- M. Louis CASTEL, Délégué syndical CFDT
- Mme Valérie RAMBAUD, Elue CFDT
- M. Anthony QUERE, Elu CFDT

Connexion externe :

- Mme Elodie GUEGUEN, Elue SUD
- M. Franck MONFORT, Elu CGT (connexion après les votes pour approuver les PV)

Mme Valérie ROUXEL, Directrice Administrative et Financière

Mme Nathalie CONQ, Coordonnatrice du Pôle social sur le site de Ty Yann

Mme Maryse DELDICQUE, Permanente administrative du CSE, est présente sur le site de Brest.

ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSEUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
27 avril 2021 à 14h00

En visioconférence depuis les 3 sites de la Fondation (Salle de Direction à Perharidy, Salle du Conseil à Saint-Vincent Lannouchen, Salles 1 et 2 à Ty Yann)

Dossiers transversaux

1. Approbation des procès-verbaux des CSE du 24 mars et du 2 avril
2. Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2021*
3. Information sur la situation sanitaire – COVID19 (vaccination)
4. Information sur l'avancement des négociations salariales liées au SEGUR de la Santé
5. Information sur le déploiement de la politique d'apprentissage
6. Information sur l'organisation de la pose des congés d'été
7. Avis sur les comptes annuels 2020 de la Fondation*
8. Compte rendu de la commission économique du 15 avril 2021 et de la commission CSSCT
9. Information sur les prestations du CSE
10. Avis sur les actions en faveur du télétravail au sein de la Fondation (mise à jour D.U.)
11. Etat des lieux des conventions de mise à disposition de salariés
12. Etat du nombre de salariés qui bénéficient du dispositif de retraite progressive

pôle médico-social

13. Avis sur les grilles horaires du service Animation de l'EHPAD de Lannouchen*
14. Avis sur les grilles horaires du projet de mini camps du SESSAD*
15. Point d'étape sur la nouvelle organisation et les horaires de l'EHPAD de Lannouchen
16. Avis sur la procédure de reclassement d'une aide-soignante de l'EHPAD de Lannouchen

pôle sanitaire

17. Avis sur les grilles horaires des IDE de jour du service SSNR (site de Perharidy)

pôle Ressources

18. Avis sur les grilles horaires du service Restauration brestois*

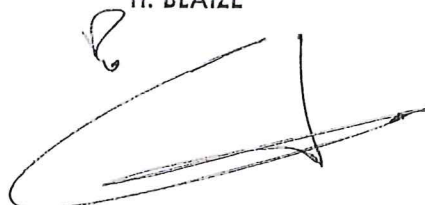
Le Secrétaire du CSE,

S. DE BLASIO

* documents joints

Le Président,

H. BLAIZE



ADDITIF
ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

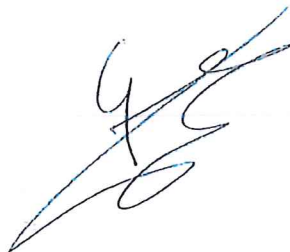
27 avril 2021 à 14h00

**En visioconférence depuis les 3 sites de la Fondation (Salle de Direction à Perharidy,
Salle du Conseil à Saint-Vincent Lannouchen, Salles 1 et 2 à Ty Yann)**

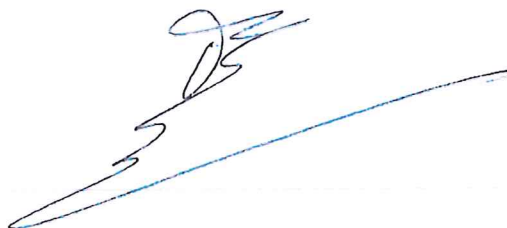
1. Avis sur les conditions de mise à disposition des salariés de la Fondation*

Le Secrétaire du CSE,
S. DE BLASIO

* documents joints



Le Président,
H. BLAIZE



ADDITIF
ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

27 avril 2021 à 14h00

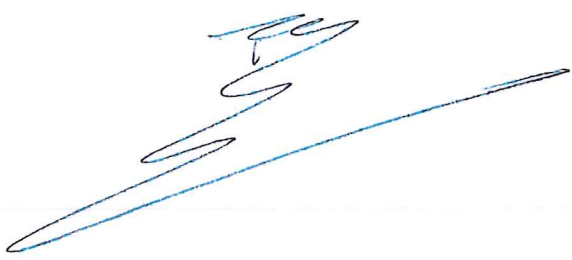
**En visioconférence depuis les 3 sites de la Fondation (Salle de Direction à Perharidy,
Salle du Conseil à Saint-Vincent Lannouchen, Salles 1 et 2 à Ty Yann)**

1. Avis sur les grilles horaires du service d'imagerie médicale du site de Perharidy*

**Le Secrétaire du CSE,
S. DE BLASIO**


* documents joints

**Le Président,
H. BLAIZE**



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA FONDATION ILDYS DU 27 AVRIL 2021 APPROUVÉ
--

Début de la réunion : 14h

La présidence est assurée par Mme Hélène BLAIZE, Directeur Général et M. David COGEN, Directeur Général Délégué à la stratégie.

L'ordre du jour sera modifié du fait de plusieurs interventions.

Elus votant pour cette réunion : 13 votants

*1 élue CFE-CGC

*5 élus SUD dont 1 élue en visioconférence à l'extérieur

*5 élus CGT dont 1 élu en visioconférence à l'extérieur

*2 élus CFDT

Dossiers transversaux

I. **Approbation des procès verbaux du CSE du 24 mars 2021 et du 2 avril 2021 (point 1 de l'ordre du jour initial)**

M. Stefano DE BLASIO, Secrétaire du CSE, procède directement au vote puisque les corrections ont été intégrées.

24 mars 2021 :

M. DE BLASIO, Secrétaire du CSE, le soumet donc au vote :

POUR : 13 voix (12 élus et la Direction) ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable à la majorité des votants.

2 avril 2021 :

M. DE BLASIO, Secrétaire du CSE, le soumet donc au vote :

POUR : 11 voix (10 élus et la Direction) ABSTENTION : 2 CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable à la majorité des votants.

Connexion de M. Franck MONFORT à 14h15.

II. **Avis sur les comptes annuels 2020 de la Fondation (point 7 de l'ordre du jour initial)**

M. COGEN parle d'un arrêté des comptes dans une situation très particulière avec une année 2020 très perturbée mais avec un soutien important de l'Etat et des surcoûts liés au COVID 19. La situation est positive mais a été difficilement anticipable. De ce fait, l'année de référence est plutôt celle de 2019.

Mme ROUXEL présente un diaporama récapitulatif de cette année atypique.

Les comptes sont impactés par des dépenses et des recettes nouvelles et/ou exceptionnelles en raison de la crise sanitaire. Ils tiennent compte du démarrage au deuxième semestre des revalorisations salariales du SEGUR avec une comptabilisation des charges calculées et des produits notifiés s'y rattachant.

L'insuffisance de financement de ces mesures sur les EHPAD, entraîne des prévisions budgétaires 2021

floues et incertaines.

La présentation des comptes 2020 est également modifiée par l'application d'un nouveau règlement de l'Autorité des Normes Comptables (2018-06) relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Il aborde le traitement comptable de postes spécifiques comme les dons et legs provenant de la générosité du public.

Deux faits significatifs sont à noter :

- la création de la SCI BREIZH SANTE pour porter les projets immobiliers du pôle sanitaire avec une participation de 99% de la Fondation ILDYS, soit un montant de 99 €.

- l'entrée de la Fondation au capital de la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), la COOP DES MASQUES, pour un montant de 30.000 € par décision du Bureau du Conseil d'Administration du 16/09/2020.

Le résultat consolidé

Le compte de résultat de l'exercice 2020 fait apparaître :

Un total des produits de 83.906 K€ pour 82.971 K€ en 2019

Un total des charges de 83.094 K€ pour 82.541 K€ en 2019

L'ensemble se solde par un excédent :

Résultat comptable : 812 K€

Résultat affectable : 741 K€

Le résultat consolidé : répartition par activités

	Résultat comptable	Plus ou moins values de recettes	Résultat à affecter
Centre de Perharidy (seul)	310 073	-273 662	36 411
Maison St Luc	87 864	86 212	174 076
Sous total établ.santé	397 937	-187 450	210 487
SESSAD	6	0	6
Activités Fondation	22 460	0	22 460
TOTAL FONDATION	420 403	-187 450	232 953

Le pôle sanitaire :

Dans le compte financier, les comptes des activités du secteur sanitaire de Perharidy, Ty Yann et Saint-Luc sont arrêtés avec :

- un total de produits de 50 606 K€

- Un total de charges de 50 380 K€

Et un résultat de **226 K€** (pour 158 K€ en 2019).

(Ecart non significatifs par rapport au rapport infra annuel présenté en mars dernier)

Mme la Présidente précise que l'Etat a assuré une garantie de financement sur les recettes pour faciliter l'accueil et les soins des personnes atteintes du COVID 19.

Le pôle social : activité et taux d'occupation

Activité	Capacité	Budget	Réalisé	Tx occ.
MECS	43	13 969	13 014	83%
PEAD	60 pl + 69 pl (1/11) puis 78 pl (1/12)	21 591	22 042	98%
PFD	85	30 094	30 792	99%
DEFI - SAEA	10 pl puis 13 pl (1/10)	3 731	3 874	98%
DEFI - DAPE	6 pl puis 8 pl (1/10)	2 137	2 226	94%

Taux d'occupation cible : 89% en MECS 97% pour le PFS 95% pour PEAD et DEFI.

Le pôle social : résultat total et par service

Résultat affectable total de + 39 K€ décomposé par service :

La MECS :	+ 45 K€
Le PEAD :	+ 49 K€
Le PFD	- 88 K€
Le DEFI –SAEA-DAPE	+ 10 K€
Le Trait d'Union :	+ 19 K€
La Médiation Familiale :	+ 4 K€

Répartition des résultats dans les mêmes tendances que l'exercice 2019

Développement de certaines activités récentes avec un taux d'occupation élevé.

Le PFD est déficitaire avec plus de dépenses d'entretien et moins de transports en rapport avec la crise sanitaire.

Le pôle médico-social : EHPAD, activité et taux d'occupation

Résultats affectables	Résidence La Source	Manoir de Keraudren	Saint Vincent Lannouchen
Héberg. Permanent	29 203,02	-27 710,37	-4 841,32
Accueil jour		-15 862,97	-8 433,73
Héberg. temporaire			-2 540,38
Exercice 2020	29 203,02	-43 573,34	-15 815,43
		-30 185,75	

M. MOGAN précise qu'un certain nombre de coûts supplémentaires a été compensé par des enveloppes exceptionnelles. Les résultats sont impactés par la crise sanitaire. L'hébergement temporaire a dû être fermé durant la période du confinement et la reprise s'est faite en demi-jauge depuis le déconfinement en 2020.

Une insuffisance de financement des mesures salariales du SEGUR pour 2020 s'élève à 132 K€.

Le pôle médico-social : personnes en situation de handicap, SESSAD – SAMSAH/SAVS – PCPE – Handi accès

Résultats affectables 2020 par service :

- **SESSAD : + 23 K€**
- **SAMSAH/SAVS/PCPE : + 105 K€**

Pour le PCPE, un excédent de 72 K€. Cette activité est pérennisée sur 2020 et bénéficie d'une reprise exceptionnelle de fonds dédiés constitués en 2019.

Handi-access : (consultations dédiées) : sans impact sur le résultat

Les autres activités :

Le Siège : c'est l'un des seuls services où les professionnels ont plutôt travaillé au domicile.

Un total produits de 3.083 K€ (2.905 K€ en 2019)

Un résultat affectable de + 35 K€ (+ 16 K€ en 2019)

L'EP'SAT (centre de formation) : Un résultat déficitaire de - 41 K€

La gestion privée :

Un résultat de + 384 K€ intégrant les activités de portage de repas, des résidences locatives de Keranna et Sparlenn, l'hôtel des familles et les activités de recherche clinique (études et parutions).

L'analyse financière du consolidé :

En emplois :

Investissements de 2.429 K€

Remboursements d'emprunts de 1.714 K€

En ressources :

Capacité d'autofinancement de 5.161 K€

Augmentation des capitaux propres de 678 K€

Cessions d'immobilisation pour 14 K€

Ce qui donne un apport en fonds de roulement net global de 1.711 K€.

Au final, au 31 décembre 2020, **le fonds de roulements net global** s'élève à **16.647 K€**.

Conclusion :

Pour 2020 les comptes arrêtés sont atypiques, les analyses et les comparaisons difficiles et parfois inappropriés.

Les équilibres financiers sont pour le moment préservés mais la prudence est de mise pour 2021 et les années suivantes, en raison du contexte actuel général (COVID, SEGUR, réformes de tarification et d'autorisations...) et dans la perspective de projets immobiliers de la Fondation ambitieux et indispensables à la pérennité des activités.

Mme la Présidente rappelle qu'au 01/01/2022, la réforme du financement devrait être appliquée pour les SSR : on sera tarifé à 50% d'activité (T2A) au lieu de 10% actuellement. Les négociations sont toujours en cours pour permettre d'avoir une vision claire des impacts sur les SSR spécialisés. D'autres discussions continuent également pour tenter de sortir les SSR Pédiatriques de l'application de la T2A.

Mme BOURVEN demande si cela veut dire que le souhait est de garder le même financement qu'actuellement.

Mme la Présidente confirme une demande de financement par lit car il est compliqué de parler en taux d'activités puisque les lits en pédiatrie et l'activité sont en dents de scie (le taux d'occupation est rarement au dessus de 60%).

M. MONFORT pointe les résultats positifs malgré ce qui était annoncé. Il demande si le budget prévu en NAO sera revu à la hausse.

M. COGEN confirme une hausse du budget validée par le Conseil d'Administration : les 80.000 € prévus dans les NAO seront portés à 200.000 € cette année. La question de la gestion privée doit être mise à part et regardée avec prudence car elle a des résultats variables d'une année sur l'autre. Il faut traiter le consolidé avec des précautions même si on peut en estimer l'excédent à 350.000 €.

M. DE BLASIO, Secrétaire du CSE, soumet le compte rendu au vote :

POUR : 12 voix (11 élus et la Direction) ABSTENTION : 2 CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable à la majorité des votants.

2 points prévus à l'ordre du jour initial sont reportés :

Point 13 : Avis sur les grilles horaires du service Animation de l'EHPAD de Lannouchen (Pôle médico-social)

Point 17 : Avis sur les grilles horaires des IDE de jour du service SSNR du site de Perharidy (Pôle sanitaire).

Arrivée de M. Guy RENIER à 14h30

Pôle ressources

III. Avis sur les grilles horaires du service Restauration brestois (point 18 de l'ordre du jour initial)

M. RENIER, responsable de la restauration, a établi un roulement sur 3 semaines pour du personnel Sodexo à temps partiel. Il a positionné un maximum de matins et soirs et des week-ends avec coupure. Deux personnes seront présentes entre 12h et 15h à la Source.

La Sodexo imposait des grandes journées ce qui ne sera pas le cas même si tout n'a pu être ajusté.

Pour répondre à M. MONFORT, les signatures des salariés sont sur les documents amenés pour la réunion même si elles ne figurent pas sur les plannings envoyés aux élus.

M. ESNAULT précise que M. RENIER a pris le temps de rencontrer en amont chaque personne concernée.

M. MONFORT interroge sur les 10 mn notées sous l'horaire pour savoir s'il s'agit du temps d'habillage et déshabillage.

M. RENIER répond que ces 10 mn correspondent à la pause café alors que les 45 mn sont attribuées au temps de repas des salariés. Le temps habillage/déshabillage est inclus dans le temps de travail.

Pour M. CASTEL, les tableaux de roulement présentés ne sont pas très lisibles, certaines lignes sont écrasées.

Concernant les horaires du site de Ty Yann, il n'y aura pas d'horaires avec coupes mais des grandes journées. M. RENIER précise que, toutes les 3 semaines un RR est prévu ce qui entraîne un positionnement de 17 RR sur le cycle.

M. MONFORT interroge sur les RR à l'initiative du salarié car vraisemblablement, ces 17 RR sont imposés.

M. COGEN répond que ces 17 RR sont planifiés dans la grille avec sans doute la possibilité de les bouger mais cela permet de les visualiser.

Mme BOURVEN questionne sur l'horaire de la semaine A : une pause de 20 mn est notée, est-elle incluse dans le temps de travail ?

Après vérification, Mme ROUXEL précise qu'elle en est déduite.

M. LE PAGE fait remarquer que cette pause ne doit pas être déduite du fait d'un horaire de grande journée continue.

Ces grilles sont soumises au vote des élus :

*1^{er} vote pour les EHPAD brestois :

POUR : 13 voix

Abstention : 0

Contre : 0

*2^{ème} vote, pour la grille du site de Ty Yann :

POUR : 9 voix

Abstention : 3 voix

Contre : 1

M. LE PAGE justifie son vote contre à cause des 20 mn de pause qui devraient être inclus dans le temps de travail.

**Départ à 15h de Mme Valérie ROUXEL et M. Guy RENIER,
Arrivée de Mme RIBEREAU sur le site de Roscoff et
Connexion de Mme Thérèse LE BRAS**

Pôle sanitaire

IV. Avis sur les grilles horaires du service d'imagerie médicale du site de Perharidy (point additif de l'ordre du jour initial)

Mme RIBEREAU présente la grille qui concerne 2 salariées : Mme LE BRAS a établi les roulements dans le respect des accords d'entreprise existants. La signature des 2 salariées montre leur accord.

Mme BOURVEN souhaite la confirmation que les RR seront récupérés par semaine entière.

Mme LE BRAS confirme que c'est une demande de ces salariées et ce sera tout à fait possible.

M. le Secrétaire du CSE soumet cette grille horaire au vote :

POUR : 13 voix

Abstention : 0

Contre : 0

Le CSE donne un avis favorable à l'unanimité.

Déconnexion de Mme LE BRAS.

Dossiers transversaux

V. Information sur l'organisation de la pose des congés d'été (point 6 de l'ordre du jour initial)

M. ESNAULT rappelle les points de repère et dispositifs existants sur la Fondation :

Référence interne : Accord d'entreprise portant sur la définition des périodes d'acquisition et de pose des congés payés

Droits congés payés : 2.5 jours ouvrables par mois

Jours de fractionnement : Les salariés qui prennent une partie du congé principal en dehors de la période légale (01/05 au 31/10) bénéficient de jours supplémentaires (à poser l'année suivante)

Période d'acquisition : N-1

Période de prise : N

Les dates de congés sont fixées par la Direction en deux temps :

- avant le 1er décembre pour la période du 1er janvier au 30 avril
- avant le 1er mars pour la période du 1er mai au 31 décembre

Mme RIBEREAU présente des tableaux récapitulatifs par site après un état des lieux pour les CP de l'été demandé aux responsables.

Bilan sur le site de Roscoff : un grand nombre de salariés choisit de poser 2 semaines pendant l'été (juillet – août) avec une 3^{ème} semaine soit en juin, soit en septembre.

Les remplacements d'infirmiers et d'aide-soignant sont toujours compliqués quel que soit le site.

On constate que le Temps Choisi est plutôt posé par les agents alors que les rééducateurs n'en prennent pas.

M. LE PAGE précise que ces salariés prennent leurs RR en semaine entière.

Bilan sur le site de Brest : présentation des tableaux.

M. LE PAGE constate que le nombre de salariés posant 3 semaines de CP consécutives est plus important qu'à Roscoff. Il demande si c'est plus facile de le faire sur Brest ou si c'est une habitude.

Mme NOBLANC répond que ça correspondait à une demande de la Direction de Ty Yann de poser 3 semaines durant l'été. Le Temps Choisi est plutôt à poser avant ou après la période d'été.

Connexion de Mme Sandrine HONNORAT à 15h15.

Mme HONNORAT présente le récapitulatif du pôle médico-social et annonce que 70% des professionnels posent 3 semaines consécutives sur les EHPAD de Brest contre 80% des salariés sur Lannouchen. Globalement, il n'y a pas de souci pour la pose des congés sur les EHPAD de la Fondation.

M. MOGAN commente le tableau des salariés du pôle social.

M. MONFORT constate que les Assistants Familiaux n'y sont pas répertoriés.

M. COGEN confirme qu'il n'y a pas d'élément sur cette partie des salariés et que ce sera vu ultérieurement.

Pôle médico-social

VI. Point d'étape sur la nouvelle organisation et les horaires de l'EHPAD de Lannouchen (point 15 de l'ordre du jour initial)

Mme HONNORAT présente ce point.

Depuis le CSE du 18/02/21 où un premier point d'étape avait été réalisé :

- les 10, 16 et 29 mars 2021 : réunions « encadrement » pour finaliser une proposition d'organisation au groupe de travail.
- 12/04/21 : Proposition d'organisation au groupe de travail pluridisciplinaire (ASH, AS/AES, IDE. Encadrement, Responsable Parcours).
- Ajustements apportés suite aux remarques du groupe, notamment au niveau de l'organisation des IDE.
- Validation du groupe pour que l'encadrement débute le travail sur la révision des grilles au regard de l'évolution des organisations.

Actuellement la mise en place de ces nouvelles grilles est prévue début octobre 2021 étant donné que les plannings seront réalisés pour la période estivale avant la finalisation des grilles.

Déconnexion de Mme HONNORAT à 15h30.

VII. Avis sur la procédure de reclassement d'une aide-soignante de l'EHPAD de Lannouchen (point 16 de l'ordre du jour initial)

M. ESNAULT présente la situation.

Situation contractuelle :

Embauche en CDI : le 06/07/2015

Fonction actuelle : Aide-soignante

Date de naissance : 13/08/1991

Affectation : Saint Vincent Lannouchen

Exposé des faits :

Arrêt de travail pour accident du travail du 19/06/2020 au 31/01/2021, date à laquelle la CPAM a considéré son état comme étant consolidé.

Le médecin du travail a rendu un avis d'incapacité le 08/03/2021 dans le cadre de sa visite de reprise.

Cette salariée a été encouragée à effectuer un bilan de compétences ce qu'elle n'a pas souhaité faire.

Différentes remarques des élus avant leur vote sur la procédure de reclassement : plusieurs propositions lui ont été faites (ASH sur Ty Yann, Agent hôtelier sur Roscoff, aide au service de rééducation ou ASH à la lingerie, etc.) mais sans pouvoir les tester réellement. La proposition d'un poste en lingerie est étonnante par rapport à la contre indication d'un port de charge restreint.

L'avis des élus est demandé sur la procédure de reclassement et les propositions qui ont été faites :

POUR : 13 voix

Abstention : 0

Contre : 0

Le CSE donne un avis favorable à l'unanimité.

Dossiers transversaux

VIII. Information sur la situation sanitaire – Covid 19 – vaccination (point 3 de l'ordre du jour initial)

M. COGEN donne l'information sur la vaccination des salariés de la Fondation.

54% sur St Luc et Roscoff

70% sur les EHPAD de Brest

68% sur le site de Ty Yann

93% sur l'EHPAD de Landivisiau

(dont 37 salariés du Pôle Social et 18 du Pôle Ressources)

Dorénavant les salariés non vaccinés et non-inscrits sur listes d'attente mais souhaitant se faire vacciner sont invités à s'inscrire sur Doctolib, pour aller dans un centre de vaccination.

Mme SEGALIN a eu des retours très positifs des salariés du Social sur l'organisation de la logistique.

M. DE BLASIO questionne sur un justificatif remis aux salariés vaccinés puisque vraisemblablement, un « passeport vaccinal » sera nécessaire pour voyager.

M. COGEN confirme qu'une attestation est remise aux salariés prouvant leur vaccination.

Connexion de Mme Clothilde GOVART à 15h40.

Pôle médico-social**IX. Avis sur les grilles horaires du projet de mini camp du SESSAD (point 14 de l'ordre du jour initial)**

Mme GOVART présente ce projet qui concerne un groupe de 4 adolescents de 14 à 17 ans, et 2 adultes encadrant ce mini camp. Les activités nautiques seront surveillées par un adulte pendant que le deuxième adulte restera au bord de l'eau.

Planning						
Lundi 5 juillet			Mercredi 7 juillet		Vendredi 9 juillet	
	Marie Antoinette Le Roux	Lucie Duchemin	Mariannick Bernard	Léna Miorcec	Marie Antoinette Le Roux	Léna Miorcec
Horaires début journée	11h45	11h	13h30	12h45	11h45	11h
pause	14h30/15h	15h/15h30	18h30/19h	18h/18h30	16h30/17h	14h/14h30
	Surf 16h/17h		Kayak 15h-16h30		Char à voile 15h/16h	
Horaires fin de journée	18h45	19h	21h15	21h30	18h45	19h
Calcul temps horaire de la journée	6h30	7h30	7h15	8h15	6h30	7h30
Amplitude maximum de travail	8h		8h30		8h	

A la question de l'organisation des transports, Mme GOVART répond qu'une partie des jeunes sera accompagnée par leur famille et les autres seront pris à leur domicile. Puis les véhicules de la Fondation seront utilisés pour se rendre à l'activité prévue.

Le Secrétaire, M. DE BLASIO, soumet ce point au vote des élus :

POUR : 13 voix

Abstention : 0

Contre : 0

Le CSE donne un avis favorable.

Déconnexion de Mme GOVART à 15h50.

Dossiers transversaux**X. Information sur l'avancement des négociations salariales liées au SESSAD de la santé (point 4 de l'ordre du jour initial)**

M. COGEN signale que ces négociations sont toujours en cours actuellement.

- **Quelles sont les avancées au niveau national ?**
 - **Sur les questions de périmètre :**
 - Sur le secteur médico-social à destination des personnes en situation de handicap, la FEHAP, La Croix Rouge Française et NEXEM ont signé un accord de méthode pour poursuivre les négociations avec le Ministère.

- La catégorie des soignants (y compris AMP, AES et AVS) devrait percevoir une revalorisation salariale de 183€ à compter du 01.01.2022
- Les négociations se poursuivent pour les métiers de l'accompagnement. Il semblerait que la revalorisation serait inférieure à 183€.
- Exclusions des autres salariés (médecins, administratifs, logistiques...).
- **Sur le secteur sanitaire :**
 - Les médecins, pharmaciens et chirurgiens dentistes devraient percevoir une prime, aujourd'hui appelée de contribution et de compétences. Une négociation est en cours avec les organisations syndicales nationales et la FEHAP pour déterminer les critères d'attribution.
 - Exclusion des sièges sociaux...
- **Sur le secteur social :**
 - La mission LAFORCADE propose une conférence des financeurs à l'horizon 2022.
- **Sur les questions de financement :**
 - **Sur le secteur sanitaire :** financement en dotation ciblée pour l'année 2021, incorporé ensuite dans la réforme du financement (crainte +++).
 - **Sur le secteur médico-social EHPAD :** la CNSA doit revoir sa formule de calcul.
 - **Sur le secteur médico-social PH :** pas d'information pour le moment.
 - **Sur le secteur social :** Discussion entre l'Etat et les Départements.

Mme la Présidente annonce la reprise des paiements à partir d'avril 2021 pour les EHPAD, avec une attente des paiements complémentaires. Les rencontres avec les élus des départements ainsi que différents autres élus portant notre discours auprès du Gouvernement se poursuivent en attendant un rendez-vous avec le Ministère de la Santé.

Pour la CGT, M. MONFORT indique qu'elle n'est pas favorable à ce protocole de méthode qui est mis en place puisqu'il en exclut de nombreux salariés.

Mme la Présidente comprend ce point de vue et la FEHAP Régionale ne le valide pas non plus. La FEHAP Nationale pense, quant à elle, qu'il faut aller d'étape en étape en introduisant peu à peu chaque catégorie professionnelle.

M. CASTEL ajoute que la CFDT est favorable elle aussi à un accord unique de branche.

M. MONFORT signale que la manifestation prévue en avril à Carhaix a été repoussée du fait du nouveau confinement et du changement des vacances scolaires de Pâques.

XI. Information et état des lieux des conventions de mise à disposition de salariés (point 11 de l'ordre du jour initial)

M. ESNAULT présente un tableau disponible également sur l'intranet, concernant 7 ETP mis à disposition, principalement des médecins. Cela permet de valoriser la Fondation pour son implantation sur le territoire.

M. LE PAGE trouve dommage que n'apparaissent pas les horaires, les modalités, etc.

M. ESNAULT répond que tout est détaillé dans chaque convention, comme les modalités de transport avec emprunt ou non d'une voiture de service mais il n'est pas possible d'étudier en détail chaque convention.

M. COGEN ajoute que les conventions sont rédigées par le partenaire mettant à disposition son personnel.

XII. Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2021 (point 2 de l'ordre du jour initial)

Le document adressé aux élus est repris en détail.

Pôle Ressources :

Un ajout en formation collective en avril 2021 pour la Certification des établissements pour la qualité des soins.

Pôle Sanitaire :

Un remplacement sur Word perfectionnement pour une personne en contrat aidé.

Pôle médico-social :

Un ajout pour une aide soignante de Lannouchen pour le module Assistant de soins en gériatrie.

Ces modifications ont fait l'objet d'une information aux élus de la commission formation.

M. MONFORT informe la Direction qu'une extension de l'accord PRO A s'est faite la semaine dernière pour des reconversions d'agent vers le métier d'aide-soignante ou les aides soignantes souhaitant devenir infirmière, avec des budgets importants qui vont être débloqués. Il invite la Fondation à se positionner rapidement pour en bénéficier.

M. COGEN remercie M. MONFORT pour cette information et partage son avis : la Fondation va candidater rapidement pour répondre à cet appel et pouvoir en bénéficier.

M. DE BLASIO soumet ce point au vote des élus :

POUR : 13 voix

Abstention : 0

Contre 0

Le CSE donne un avis favorable à l'unanimité.

XIII. Information sur le déploiement de la politique d'apprentissage (point 5 de l'ordre du jour initial)

M. ESNAULT revient sur le déroulement d'étape : fin 2020, décision d'accueillir 60 apprentis au sein de la Fondation. A ce jour, 48 apprentis sont en poste avec une moyenne d'âge de 22 ans, 38 femmes et 10 hommes. Tout se déroule correctement avec seulement 2 ruptures de contrat pendant la période d'essai.

Répartition :

15 apprentis au Pôle Ressources ;
12 apprentis dans le médico-social ;
6 apprentis dans le social ;
15 apprentis dans le sanitaire.

A ce jour, il reste 4 maîtres d'apprentissage à former. Un maître d'apprentissage peut avoir 2 apprentis à gérer.

M. COGEN conclut ce point en indiquant que la politique d'apprentissage est toujours en cours dans la Fondation.

XIV. Compte rendu de la commission économique du 15/04/21 et de la commission CSSCT (point 8 de l'ordre du jour initial)

C'est un récapitulatif qui est fait en attendant la rédaction des comptes rendus.

M. ESNAULT donne lecture des 14 points à l'ordre du jour de la réunion du CSSCT du 22 avril dernier.

Ordre du jour :

- Présentation des statistiques des accidents du 1^{er} trimestre 2021
- Avancement des travaux relatifs aux préconisations de la CSSCT
- Demande d'enquête paritaire suite à l'accident de travail d'une salariée du foyer du Pont Neuf
- Point sur l'incident survenu le 1^{er} avril 2021 à l'EHPAD de Kéraudren
- Point sur l'organisation du SSR Neurologie du site de Perharidy
- Point sur la gestion des absences des salariés du pôle social

- Retour sur le tour de service de l'EHPAD de Kéraudren
- Point sur le télétravail
- Information sur la situation COVID
- Point sur le nouveau fonctionnement des livraisons de pharmacie sur les différents sites de la Fondation
- Présentation de la procédure d'intervention en espace confiné au sein de la Fondation
- Plan de prévention 2021-2023
- Point sur le diagnostic RPS
- Priorisation des places de stationnement sur le site de Ty Yann

M. MONFORT intervient sur l'expertise prévue au Pont Neuf : l'écriture de la lettre de mission se fera en lien avec le CSSCT. C'est une procédure codifiée, le choix de l'expert et sa lettre de mission doivent passer en CSE.

M. ESNAULT répond que ça se fera au prochain CSE. Cette expertise se fera par l'accompagnement d'un Cabinet extérieur.

Commission économique :

Les membres de cette commission souhaitent avoir une présentation plus complète. Il est prévu de le faire en mai 2022 avant une information donnée au CSE.

M. ESNAULT rappelle que les chiffres notés dans le diaporama détaillé correspondent à une photo au 31/12/2020.

La Fondation a 1.374 salariés au 31/12/2020 dont 1.164 en CDI et 210 en CDD. 825 travaillent à temps complet, 549 à temps partiel.

Mme BOURVEN interroge sur la différence entre le nombre de CDD sur Brest plus important que celui des CDD sur Roscoff.

M. ESNAULT pense que cette différence provient surtout des contrats concernant les Assistants Familiaux.

Mme BOURVEN pense qu'il serait intéressant d'ajouter sur le tableau le pourcentage au niveau du nombre de salariés de tel ou tel collège et combien partent en formation.

M. DE BLASIO trouve que les documents présentés à cette commission ressemblent beaucoup au bilan social d'il y a quelques années.

XV. Avis sur les actions en faveur du télétravail au sein de la Fondation – mise à jour D.U. (point 10 de l'ordre du jour initial)

M. ESNAULT rappelle que la Fondation est très impliquée sur ce point. Il donne une lecture détaillée des axes posés et des actions mises en place.

M. LE PAGE souhaite savoir si la demande est vraiment respectée sur le nombre de personnes présentes par bureau : y a-t-il vraiment une seule personne par bureau ?

Mme RAMBAULT demande le chiffre des personnes en télétravail dans la Fondation.

M. ESNAULT répond qu'il n'a pas le chiffre exact à fournir à ce jour. La Fondation comprend 1300 salariés mais beaucoup de services ne peuvent se permettre de télétravailler. On essaie autant que possible de respecter cette organisation. D'ailleurs les organisations syndicales souhaitent qu'il y ait de plus en plus de retour en présentiel.

M. COGEN pense qu'il y a entre 15 et 20 personnes par jour en télétravail puisqu'il y a peu de salariés qui peuvent travailler à distance au regard de l'activité de soins de la Fondation. Le temps de travail est réparti sur la base de 5 jours

A ce moment de la réunion, il reste 12 votants.

M. DE BLASIO soumet ce point aux élus :

POUR : 8 voix

Abstention : 4 voix (dont deux voix de la CFDT)

Contre : 0

Le CSE donne un avis favorable.

Mme la Présidente demande pourquoi la CFDT s'abstient.

M. CASTEL répond que la CFDT n'a pas signé l'accord concernant le télétravail et va donc rester cohérente avec ses idées en s'abstenant de participer à ce vote.

XVI. Etat du nombre de salariés qui bénéficient du dispositif de retraite progressive (point 12 de l'ordre du jour initial)

M. COGEN annonce que l'ensemble des situations ont été déposées auprès du service R.H.

M. ESNAULT précise que toutes les demandes ont fait l'objet d'un accord. Le dispositif permet aux salariés de travailler à temps partiel réduit de 40 à 80%. Pour cela il faut avoir 60 ans et avoir cotisé 150 trimestres pour en bénéficier.

En ce moment 16 salariés sur la Fondation sont dans ce cas. Ce dispositif est bien connu des salariés.

XVII. Information sur les prestations du CSE (point 9 de l'ordre du jour initial)

M. DE BLASIO évoque la situation particulière depuis un an en raison de la crise sanitaire. Les festivals sont annulés, les cinémas sont toujours fermés et les demandes de participation aux activités sportives ou culturelles sont moins nombreuses qu'habituellement.

La cérémonie des départs en retraite pour 2020 a été annulée également.

Tout cela engendre une marge financière supplémentaire en raison de la diminution des dépenses.

La question se pose : le CSE a-t-il un rôle à jouer sur l'économie locale ?

M. LE PAGE pense effectivement que si le CSE donnait un peu plus aux salariés, il faudrait les obliger à dépenser sur le territoire pour aider les proches entreprises.

Mme la Présidente trouve cette idée très intéressante : c'est certainement une orientation à prendre.

Les débats étant clos, la séance est levée à 17h30.

Le Secrétaire du CSE
M. Stefano DE BLASIO

Le Président du CSE
Mme Hélène BLAIZE

